

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2025


1 INTRODUCTION


L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyen.nes d'en saisir les enjeux. Cette note présente ainsi les principales informations du BP 2025 de la Ville de Pompey. Elle reflète les orientations de la municipalité proposées le 03 février dernier dans le cadre du **Débat d'Orientation Budgétaire**.

Le DOB a été l'occasion de constater que le contexte économique et budgétaire dans lequel évoluent les collectivités territoriales est très incertain.

Au stade de la finalisation du présent budget 2025, la Loi des Finances 2025 venant d'être adoptée, la commune de Pompey a décidé d'agir avec prudence et a inscrit les prévisions de dépenses et de recettes en fonction des informations disponibles. L'impact de la Loi des Finances sur le budget 2025 des collectivités locales laissait entrevoir une forte dégradation de l'Épargne Brute et des recettes d'investissement.

En effet, le PLF 2025 et le décret du 30 janvier 2025 prévoyaient notamment les mesures suivantes :

 Une hausse de 4 points du taux de cotisation vieillesse employeur à la CNRACL en 2025 le portant à 34,65% (avec une prévision de 3 points supplémentaires pendant les trois prochaines années)





 FCTVA : le budget est construit avec la prudence liée aux débats du PLF, en particulier sur le FCTVA

Par ailleurs, l'année 2025 correspond au 5^{ème} exercice budgétaire du mandat 2020/2026 et de nombreux projets sont en cours de réalisation comme la réhabilitation du centre socio-culturel, la restructuration de la Grande Salle du centre aéré et la création de sanitaires sur l'ensemble scolaire Gustave Eiffel.

L'encours de dette en baisse constante depuis quelques années va naturellement augmenter du fait des investissements programmés au **Plan Pluriannuel d'Investissement**. Faute de certitudes quant à l'obtention de subventions de bases telles que la **DETR**, le **DSIL** ou le **Fonds vert** sur ces gros programmes d'investissement, le financement des travaux doit nécessairement passer par l'inscription en 2025 d'une ligne emprunt conséquente qui sera révisée au fur et à mesure des attributions de subventions.

2 LA FISCALITÉ

Les bases fiscales ont été revalorisées automatiquement de **+1,7%** par décision législative, et les taux de contributions directes votés par la commune en 2024 sont maintenus à l'identique en 2025 :

 TH SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none">• Bases 2024 : 187 447€• Bases 2025 prévisionnelles +1,7% : 190 634€• Taux 2025 : 18,40• Produit attendu : 35 077€	 TAXE FONCIÈRE BÂTI	<ul style="list-style-type: none">• Bases 2024 : 6 460 601€• Bases 2025 prévisionnelles +1,7% : 6 574 127€• Taux 2025 : 35,03• Produit attendu : 2 302 917€
 TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS	<ul style="list-style-type: none">• Bases 2024 : 194 430€• Bases 2025 prévisionnelles +1,7% : 197 735€• Taux 2025 : 18,40• Produit attendu : 36 383€	 TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	<ul style="list-style-type: none">• Bases 2024 : 21 197€• Bases 2025 prévisionnelles +1,7% : 21 557€• Taux 2025 : 43,19• Produit attendu : 9 311€

INSCRIPTION BP 2025 : 2 390 000€

3 LES PRÉVISIONS 2025

Les engagements pris envers les Pompéien.nes de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant, passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public. Néanmoins, le budget 2025 subit à nouveau des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :



L'évolution du taux de cotisation vieillesse CNRACL augmentant de plus de 35 000 € la masse salariale



Les taux d'intérêt d'emprunts dont la trajectoire reste encore très incertaine au vu des événements économiques mondiaux

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu en recettes réelles de fonctionnement un montant de **4 229 089€**.

013	Atténuation des charges	1 000€		
70	Produits des services	308 365€		
73	Impôts et taxes	346 594€		
731	Fiscalité locale	2 480 400€		
74	Dotations et participations	889 930€		
75	Autres produits de gestion courante	193 000€		
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	100 000€		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 229 089€			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE : 100 000€	
			TOTAL DES RECETTES : 4 329 089€	

Le nouveau chapitre 731 regroupe uniquement la fiscalité locale : le produit des quatre taxes auquel s'ajoutent dans la M57 la TICFE, la TLPE et les droits de place.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, dont les principales sont : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu en dépenses réelles de fonctionnement un montant de **4 017 246€**.

011	Charges à caractère général	1 339 660€
012	Charges de personnel	2 126 110€

014	Atténuations de produits	43 000€
65	Autres charges de gestion courante	464 076€
66	Charges financières	42 350€
68	Dotations aux amortissements	2 050€

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 019 246€

023	Virement à la section d'investissement	202 843€
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	109 000€

TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE : 311 843€

TOTAL DES DÉPENSES : 4 329 089€

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Au 1^{er} janvier 2025, la commune emploie 38 agent.es ETP permanent.es, dont 12 en filière administrative, 18 en filière technique et 9 en filière sociale ou animation. Du fait de nombreux départs en retraite entre 2024 et 2025, le Glissement Vieillesse Technicité aurait pu générer une baisse non négligeable de ce poste de dépenses (-72 000 €). Malheureusement la hausse du point CNRACL équivalant à plus de 35 000 € a réduit de moitié cette diminution.

- **Chapitre 65** : la subvention annuelle attribuée au CCAS, qui doit également faire face à l'augmentation du taux CNRACL (+5 000 €), a été augmentée afin que ne soient pas pénalisées les missions d'actions sociales sur l'exercice 2025 (+25 000€).
- **Chapitre 66** "charges financières" : une baisse de 15 000 € par rapport à 2024 : la commune présente un panel de 14 emprunts majoritairement à taux fixe. Elle a donc échappé à l'impact de l'augmentation des taux d'intérêts en 2024. Sur l'exercice précédent, deux emprunts sont arrivés à échéance au 31 décembre pour une annuité totale de 48 000 € et Pompey n'a pas eu recours à un nouvel emprunt en 2024.
- **Chapitre 014** : qui se base sur le pacte fiscal et financier actuel avec un montant du **FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	Dotations fonds divers et réserves	80 060€
13	Subventions d'investissement	79 512€
16	Emprunt et dette	962 000€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	556 357€
024	Produits des cessions	350 000€

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 027 929€

021	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	202 843€
040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	109 000€

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE : 311 843€

TOTAL DES RECETTES : 2 339 772€

Ce sont principalement les subventions d'investissement (provenant de l'État, de la région, du département...), le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts et des opérations de cessions de biens. Le chapitre 16 "emprunt et dette" représente le besoin de financement des programmes d'investissement si les subventions sollicitées ne sont pas octroyées.

Le montant des cessions inscrites en 2025 concerne la vente de bâtiments : l'ancienne École de Musique dite "Pinteaux" et le Presbytère.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

16	Emprunts et dettes assimilées	370 730€	001	Déficit d'investissement reporté	232 898€
20	Immobilisations incorporelles	4 600€			
21	Immobilisations corporelles	170 961€	040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	100 000€
23	Immobilisations en cours	1 460 583€			
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 006 874€			TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE : 100 000€		
			TOTAL DES DÉPENSES : 2 339 772€		

LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Libellé de l'AP et opération	Autorisation de Programme montant		Crédits de paiement réalisés et restes à réaliser			CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
	Précédent	Actualisé	CP 2024 révisés par DM	Réalisés	Restes à réaliser				
Centre socio-culturel 2024001	3 751 800,00	3 555 440,00	106 938,00	3 975,00	102 960,00	133 520,00	170 160,00	2 017 280,00	1 127 545,00
Salle de l'Avant-Garde 2024002	614 000,00	1 301 637,00	70 146,00	26 967,09	43 178,81	578 715,00	652 776,00		
Sanitaires École Eiffel A 2024003	419 424,00	449 372,00	21 384,00		21 383,56	427 988,00			
Total inscriptions BP			198 468,00	30 942,09	167 522,37	1 140 223,00	822 936,00	2 017 280,00	1 127 545,00

Ces travaux sont financés en partie par des subventions sollicitées auprès de différents dispositifs (DETR, DSIL, CAF 54...) et par le recours à l'emprunt.

LES INVESTISSEMENTS QUI SE TERMINENT EN 2025 (RAR)



Finalisation des travaux d'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) en cours dans les bâtiments publics : **École Eiffel A** et **École Eiffel B**

LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN 2025

43 000€	30 000€	19 100€	22 000€
FLEURISSEMENT & COLORATION DE LA VILLE AVEC BACS ET ARBUSTES	VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE	INFORMATISATION DES ÉCOLES AVEC L'ACHAT D'ENSEMBLES ENI	RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE
13 190€	37 500€	20 000€	16 000€
MOBILIER DIVERS (LAVE-VAISSELLE CENTRE AÉRÉ, CONTENEURS, STANDS...)	VÉGÉTALISATION DE LA PLACE DU 10 SEPTEMBRE	ESPACE DES STOCKAGE DES JARDINS COMMUNAUX	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA FERME DU HARAS

Force est de constater que la commune de Pompey n'échappe pas à la règle en ce qui concerne la dégradation de la situation financière des collectivités territoriales. À chaque exercice budgétaire, l'effet ciseau est de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes et ce, bien souvent, pour des raisons tenant plus à des décisions de l'État qu'à celles des élu.es.

2025 et la difficulté de l'État à voter la Loi de Finances en est encore une démonstration, et les préconisations figurant au **PLF** et à son débat ont fortement pénalisé le montage de ce budget primitif 2025.

Le virement de fonctionnement 2025 à hauteur de 202 843 €, démontre néanmoins que la gestion rigoureuse à laquelle s'emploie la commune depuis plusieurs années permet de conserver une marge de manœuvre. Cependant, face à d'incessantes nouvelles obligations, la Commune doit aussi puiser dans son épargne pour honorer ses dépenses qui impactent son **Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026**.